



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 08 NOVEMBRE 2022**

Suite à la réforme de la publicité des actes entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022 :
Liste des délibérations adoptées lors de la séance du 08 NOVEMBRE 2022. Les délibérations seront publiées dans leur intégralité sur le site internet de la Commune.

L'an deux mille vingt-deux, le 08 novembre, les membres du Conseil municipal de la commune de Fretigney-et-Velloreille se sont réunis à 20h30 en salle de Conseil de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 02 novembre 2022, conformément à l'article L2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers :

> en exercice: 15

> absent(s): 0

> présents: 11

> absent(s) excusé(s): 2

> représenté(s): 2

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes : Nicole MILESI, Aurore AIGNELOT, Isabelle CÊTRE-LANGONET, Cyrielle GROVEL.

MM. : Christian NOLY, Christian TISSOT, Thomas COLIN, Florian CRUCEREY, Claude GINESTET, Serge GORRIS, Jean-Marc MEUTERLOS, Régis RIVET.

Absent(es) excusé(es) : Mmes : Marie-Noëlle CHARLES, Lydie FIARDA.

Absent(s) excusé(s) : MM. Jean-Marc MEUTERLOS, Luc TOUDOUZE.

Pouvoirs : Mme Marie-Noëlle CHARLES donne pouvoirs à MM Christian NOLY.

MM. Jean-Marc MEUTERLOS donne pouvoirs à Mme Aurore AIGNELOT.

Madame Isabelle CÊTRE-LANGONET est désignée secrétaire de séance.

I. VALIDATION DU COMPTE RENDU RÉUNION CONSEIL DU 04 OCTOBRE 2022:

Le compte rendu de la réunion du 04 OCTOBRE 2022 est validé par l'ensemble du Conseil municipal.

II. LISTE DES DELIBERATIONS :

Délibération	Objet de la délibération	Vote
D2022-053	Choix du référentiel comptable M57 développée	APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ
D2022-054	Décision Modificative Budgétaire N°2	APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ
D2022-055	Rapports RPQS 2021	APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ
D2022-056	Validation de la Liste des Affouagistes 2022 2023	APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ
D2022-057	Renouvellement de la Convention avec CDG70 Service Mission Temporaire	APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ
D2022_058	Décision Modificative Budgétaire N°3	APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

Madame le Maire clôt les débats et lève la séance à 22h30